

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS/BLIGNY-SUR-OUCHE

Maison de Pays – Le Seuil – 21320 POUILLY EN AUXOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres
afférents au Conseil 62
en exercice : 62
présents : 53
procuration : 4

Convocation du 21 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept février à dix-sept heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pouilly en Auxois salle Patriache, sous la présidence de monsieur Yves COURTOT.

Présents

Titulaires : Martine SEGUIN, Pierre MILLANVOYE, Guy MERCEY, Gérard PIERROT, Jean-Pierre LIEBAULT, Jacques LAJEANNE, Franck GAILLOT, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Jean-Luc FLEUROT, Didier LEVY, Jean-Paul MAURICE, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Charles DESSEREY, Marcel LUCOTTE, Michel RAFFEAU, Jocelyn CHAPOTOT, François GIRARD, Viviane BIENFAIT, Marie CHODRON DE COURCEL, Jean-Marie FAIVRET, Monique CASAMAYOR, Éric MIGNOT, Éric BERAUD, Philippe SOUVERAIN, François CHAMPRENAULT Geneviève JONDOT, Joël THOMAS, Pascal JANISZEWSKI, Patrick MERCUZOT, Jean-Luc BARBIER, Bernard MILLOIR, Monique GARNIER, Karine BASSARD, René DESSEREE, Gérard Curot, Annie HENNEAU, Colette TODESCO, Hubert DEVELLE, Gérard BAUDOT, André RENARD, Denis FICHOT, Michel POILLOT, Daniel BARBIER, Bernard PETION.

Suppléants : Chantal TAINURIER, J.François RONDOT, Marie-Christine LANCIEN, André GERMAIN, Corinne BRIVOT, Henri ROCHE.

Délégués ayant donné procuration : Denis MYOTTE à Jean-François LACROIX, Denis MANTEL à M.Odile FAVELIER, Eric PIESVAUX à Karine BASSARD, Stéphane ROUX à Bernard MILLOIR.

Délégués absents non suppléés et non représentés : Monique FEBVRE, Jean-Paul GIBOULOT, Jean-Marc LUCOTTE, Patrick SEGUIN, Annick RADIGON.

Secrétaire de séance : Yannick ROYER.

Avec la participation de madame BARRAUD, Trésorier et de madame DESHOUX, Directrice du CDG 21,
La séance ouverte, le compte-rendu de la précédente réunion approuvé

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le conseil communautaire donne acte au Président de son rapport quant aux décisions prises entre le 11 janvier et le 27 février 2017 (4).

REGLEMENT INTERIEUR FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le conseil communautaire adopte le règlement intérieur proposé par le Président.

REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire adopte le règlement intérieur proposé par le Président.

INSTAURATION COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le conseil communautaire instaure un CET prenant effet au 1^{er} mars 2017.

CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS

Le conseil communautaire adopte les critères proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien annuel.

FIXATION DES RATIOS « PROMU – PROMOUVABLE »

Le conseil communautaire fixe les ratios à 100% pour l'ensemble des grades, avec arrondi à l'entier supérieur.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)

Le conseil communautaire décide d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), avec effet au 1er mars 2017 pour les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP, avec déclinaison sur les autres cadres d'emplois dès lors que les arrêtés ministériels portant équivalence entre les corps de la fonction publique d'État et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale seront publiés.

CENTRE SOCIAL AVENANTS

Le conseil communautaire valide les projets d'avenant n°1 et 2 à la convention du Centre social permettant

- * l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association du centre social afin d'assurer les missions de Maison de Services au Public,
- * l'extension du territoire d'action aux 47 communes constituant la Communauté de communes.

AGENT DE MOBILITE CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL D'ARNAY LE DUC

Le conseil communautaire donne un accord de principe pour poursuivre le partenariat avec le centre social d'Arnay le Duc concernant la mise en place d'un agent de mobilité.

PISTE CONVENTION DE PARTENARIAT TEAM SECHEPINE

Le conseil communautaire valide la proposition de partenariat avec la Team Sechepine prenant effet à compter du 1^{er} mars 2017.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DU CENTRE DE VOILE DE PANTHIER

Le conseil communautaire valide le règlement intérieur présenté par le Président et fixe les tarifs de locations aux associations : 75,00€ TTC la ½ journée, 120,00€ TTC la journée.

PERSONNEL PISTE

Vu les missions et responsabilités de l'agent recruté en 2016, le conseil communautaire modifie son indice de rémunération.

CONVENTION D'ACCES AUX DECHETTERIES PAR LES PROFESSIONNELS

Le conseil communautaire valide la convention à destination des professionnels afin de simplifier leurs conditions d'accès dans les déchetteries, fixe à 3m³ maximum les apports hebdomadaires et les tarifs :

- Professionnels avec siège social sur le territoire communautaire : gratuité jusqu'à 1 m³/hebdomadaire, 11 € TTC par m³ supplémentaire,
- Professionnels avec siège social hors du territoire communautaire mais travaillant sur ledit territoire : 11 € TTC par m³ dans la limite de 3m³ hebdomadaires

COLLECTE DES CARTONS AUPRES DE COMMERÇANTS,

Le conseil communautaire fixe le tarif forfaitaire pour la collecte en porte à porte des cartons à compter de 2017 comme suit : 216.00€ TTC/an soit 18.00€ TTC par mois

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR POUR LA MISSION D'AMBASSADEUR DU TRI

Le conseil communautaire décide de créer un poste d'ambassadeur du tri, en contrat emploi d'avenir, à compter du 1^{er} mars 2017, pour une durée de 3 ans, temps de travail hebdomadaire de 35 heures, rémunération sur la base du SMIC.

COLLECTE SELECTIVE CONTRACTUALISATION ECO-EMBALLAGES - BAREME E

Le conseil communautaire souscrit au « Barème E » avec Eco-Emballages, pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 et décide de passer pour la reprise en option « Fédération » avec effet au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

MASSIF FORESTIER DU BOIS ROYAL DE PIERRE SAULX ET DU PRE DE L'AUVE

Le conseil communautaire décide

- de reconduire le principe d'une licence annuelle pour la saison 2017 -2018 et approuve le projet de licence proposé, licence à passer avec le preneur de la précédente licence, à savoir monsieur Nicolas BAREILLE,

- d'adhérer à la fédération départementale de la chasse et au GIC des Hautes Côtes, désigne déléguée à celui-ci madame Danièle LAMALLE,
- autorise le passage d'animaux de bâtts de l'entreprise KAYANE.

OFFICE DE TOURISME

Les Offices de tourisme du canton de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche, dans le cadre de la loi NOTRe, suite à la fusion des Communautés de communes de l'Auxois sud et du canton de Bligny-sur-Ouche, sont également dans l'obligation de fusionner.

Le conseil communautaire valide les statuts du nouvel Office de tourisme, valide le nouveau nom « des Sources de l'Ouche à l'Auxois » et désigne délégués au conseil d'administration Mr BARBIER Jean-Luc, Mme BASSARD Karine, Mme BIENFAIT Viviane, Mr COURTOT Yves, Mme FEVRE Monique, Mr MAURICE Jean-Paul, Mr MERCEY Guy, Mr MERCUZOT Patrick, Mme FAVELIER Marie-Odile, Mr POILLOT Michel, Mr MANTEL Denis.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le conseil communautaire décide d'adhérer au groupement de commande « voirie », pour les travaux de voirie et assainissement correspondant au lot n°1 des travaux de voirie, coordonné par la Communauté de Communes, de lancer un marché pour les travaux de voirie 2017 en groupement de commande, le lot n°1 concernera l'ensemble des communes membres et le lot n°2 concernera uniquement les communes membres de l'ex-CCCBO,

GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT d'ENERGIE

Le conseil communautaire s'inscrit dans le groupement de commande ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés porté par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le conseil communautaire précise que les montants des indemnités des élus votés le 3 février 2017 seront calculés en référence à l'indice brut terminal de la fonction.

CONVOVATION SOUS FORME DEMATERIALISEE

Le conseil communautaire accepte le principe de la dématérialisation des convocations. Chaque délégué est invité à donner, par écrit, au plus tôt, son accord et l'adresse mail de domicile.

MUTUALISATION DES SERVICES

Le conseil communautaire donne son accord pour la mise à disposition provisoire d'un adjoint administratif au profit de la commune de Bligny sur Ouche.

SERVICE PAIE DU CDG21

Le conseil communautaire décide de faire appel au service « paies » du CDG 21.

MEDECINE DU TRAVAIL

Le conseil communautaire décide de faire appel au service « médecine du travail » du CDG 21.

AGENDA de MARS

Mercredi 8 mars	18h30	Commission Finances	MSAP Bligny-
Mercredi 15 mars	18h30	Conseil Communautaire	Espace Gabriel Moulin, Bligny
Vendredi 24 mars	18h30	Commission Finances	Maison de Pays,
Mercredi 29 mars	18h30	Conseil Communautaire	Espace Patriarche,

Séance levée à 20h 45

Vu, pour affichage, 6 mars 2017
Le Président

Yves COURTOT

